

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 323

13 février 2010

SOMMAIRE

Altraplan Luxembourg S.A.	15498	Laudis S.A.	15499
Aristote Creation S.A.	15459	Laudis S.A.	15499
Asset Backed Investments S.A.	15497	La Villette Sàrl	15494
Atlantic Management S.A.	15458	Leonard Patrimoine S.A.	15502
Baltic Assets S.A.	15501	L'Olivier S.à r.l.	15459
Bati-Constrote S.à r.l.	15497	Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A.	15460
B.A. Trust	15503	Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A.	15458
Canussel Alfa S.A.	15460	Management d'Avant-Garde S.A.	15458
Carpitol S.à r.l.	15496	Mercade & Lachambre	15496
Clas S.à r.l.	15496	Microfina S.A.	15459
Commercial Union International Life S.A.	15499	Microfina S.A.	15495
Compagnie de Financements et d'Investis- sements Holding S.A.	15495	Mingus S.A.	15502
Compagnie de Financements et d'Investis- sements Holding S.A.	15496	My Home Mag	15498
Compagnie de Participation - Holding In- ternational	15460	Optimiste S.à.r.l.	15494
Compagnie Internationale Holding	15502	PALANI Design S.A.	15497
Devonshire Europe Limited	15495	Paris Palace S.à r.l.	15503
Devonshire Europe Limited	15495	Racines S.à r.l.	15459
Financière Daunou 16 S.à r.l.	15459	RJL S.à.r.l.	15494
Gabriel Investments S. à r.l.	15500	Sarasin International Funds	15501
Hammer Logistik A.G.	15495	SSCP Aero S.à r.l.	15503
Hess (Luxembourg) Exploration and Pro- duction Holding S.à r.l.	15497	SSCP Style S.à r.l.	15504
Hoche Investissement S.à r.l.	15503	Surexpo S.A.	15458
I.D.C.L. S.A.	15458	ViVa SICAV-FIS	15460
Juliet's Bakehouse S.à r.l.	15493	Wako S.A.	15497
Kaynes Capital S.à r.l.	15500	WAVE Consult S.A.	15494
		Zap S.A.	15494

Atlantic Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015230/10.

(100008732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

I.D.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 89.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015231/10.

(100008733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Surexpo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 62.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015232/10.

(100008734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 86.740.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015239/10.

(100008982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Management d'Avant-Garde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 128.239.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010015236/14.

(100008711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Financière Daunou 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015240/11.

(100008980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Microfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 61.151.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015241/10.

(100008974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

L'Olivier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015242/10.

(100008942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Aristote Creation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010015237/13.

(100008775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Racines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt.

R.C.S. Luxembourg B 135.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015243/10.

(100008940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Compagnie de Participation - Holding International, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 24.466.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010015234/12.

(100008610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Canussel Alfa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015235/10.

(100008600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 85.498.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015238/10.

(100008983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

ViVa SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 150.603.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 22nd day of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ViVa Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Henri Hellinckx residing in Luxembourg dated 21 December 2009, not yet registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés and whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal; and

2. Valiance Asset Management Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at NatWest House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, registered with the Records of the Island of Guernsey under number 49062;

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal;

and

3. Vision Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandité par actions) which they form between themselves.

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "ViVa SICAV-FIS" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Act), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by these article of incorporation (the Articles).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Act) by a resolution of the General Partner (as defined in article 15 below).

2.2 The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Compartment (as defined in article 5.4) if no further Compartment is active at that time.

3.2 The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 21 hereto as well as by the Companies Act.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of its management.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

(e) enter into any derivative agreement whether for the purposes of hedging or not;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

5.2 The capital must reach an amount in united states dollars (USD) equivalent to at least one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered

as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of fifty one thousand united states dollars (USD 51,000) represented by fifty (50) fully paid up shares with no par value and one (1) GP Share (as defined in article 5.5 below).

5.4 The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up separate portfolios of assets that represent compartments as defined in article 71 of the 2007 Act (the Compartments, each a Compartment), and that are formed for one or more Classes (as defined under article 5.5). Each Compartment will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Compartment. The investment objective, policy and other specific features of each Compartment are set forth in the general section and the relevant special section of the confidential offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Act (the Memorandum). Each Compartment may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 The General Partner may, at any time, decide to issue one or more classes of shares within a particular Compartment (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Act and the Companies Act, including, without limitation, different:

- (a) type of target investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) sales and redemption charge structures;
- (d) subscription and/or redemption procedures;
- (e) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (f) shareholders servicing or other fees;
- (g) distribution rights and policy, and the General Partner may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest, higher preferred returns, lower performance, fee sharing arrangements or other fees or to receive preferred returns;
- (h) marketing targets;
- (i) transfer or ownership restrictions;
- (j) reference currencies;

provided that, at all times, the General Partner shall hold at least one share that is reserved to the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandite) of the Company (the GP Share) and that a maximum of one single GP Share shall be issued by the Company per Compartment.

5.6 A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.

5.7 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8 Shares pertaining to a Class of shares may be further subdivided in series of shares that will be considered for the purposes of the Companies Act as distinct categories of shares and any reference to a Class of shares in these Articles shall mean, where appropriate, a reference to a particular series of such Class of shares. The specific features of any such series will be as described in the Memorandum.

5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Act, the rights of the shareholder and creditors relating to a Compartment or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there shall be no cross liability between Compartments, in derogation of article 2093 of the Luxembourg civil code.

5.10 The General Partner may create each Compartment for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Compartment one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. At the expiration of the duration of a Compartment, the Company shall redeem all the shares in the Class(es) of shares of that Compartment, in accordance with article 8. At each extension of the duration of a Compartment, the registered shareholders will be duly notified in writing by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of shareholders. The Memorandum shall indicate whether a Compartment is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.11 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in USD, be converted into USD. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Compartments.

6. Art. 6. Form of shares.

6.1 The Company only issues shares in registered form and shares will remain in registered form.

6.2 All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered shares held by him, the amount paid up on each share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 The Company shall not issue certificates for such inscription, but each shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

6.4 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

6.5 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, although the Company will recognise joint ownership in the register of shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

6.7 With the exception of the GP Share, the Company may decide to issue fractional shares to the nearest 1,000th. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class in the relevant Compartment on a pro rata basis.

6.8 All shares issued by the Company may be redeemed by the Company at the request of the shareholders or at the initiative of the Company in accordance with, and subject to, article 8 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

6.9 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing shareholders.

7.2 With the exclusion of the GP Share, shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Act (Well-informed Investors).

7.3 The General Partner may impose conditions on the issue of share, any such condition to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) decide to set minimum commitments, minimum subsequent commitments, minimum subscription amounts, minimum subsequent subscription amounts and minimum holding amounts for a particular Class or Compartment;

(b) impose restrictions on the frequency at which shares are issued (and, in particular, decide that shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(c) reserve shares of a Compartment or Class exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription document under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Company. As far as permitted under Luxembourg law, any such subscription document may contain specific provisions not contained in the other subscription documents;

(d) determine any default provisions applicable to non or late payment for shares or restrictions on ownership of the shares;

(e) in respect of any one given Compartment and/or Class, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee;

(f) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which such date(s) the subscription of the investor will be called against issue of shares of the relevant Compartment and Class;

(g) set the initial offering period or initial offering date and the initial subscription price in relation to each Class in each Compartment and the cut-off time for acceptance of the subscription document in relation to a particular Compartment or Class.

7.4 Shares in Compartments will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Compartment (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Compartment.

7.6 The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject (partially or totally) any request for subscription for shares, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Memorandum, discontinue the issue and sale of shares of any Class of shares in any one or more Compartments.

7.7 Unless otherwise provided for in the Memorandum in respect of a Compartment, the Company will have the right to accept subscriptions or capital contributions through contributions in kind of investments to a Compartment in lieu of cash. Any such contributions in-kind must comply with the investment strategy, objective and the restrictions of the relevant Compartment and a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) confirming the value of the contributed assets must be provided. The costs relating to an in kind contribution shall be borne by the relevant investor where it is demonstrated that such costs are higher than the costs of investing the corresponding cash amount.

Investor or shareholder's default

7.8 The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its application form, subscription document or agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Partner and detailed in the Memorandum which may include without limitation:

(a) the right of the Company to compulsorily redeem all or part of the shares of the defaulting shareholder in accordance with the provisions of the Memorandum;

(b) the right to require the defaulting shareholder to pay damages to the benefit of the Company;

(c) the right for the Company to retain all dividends paid (or to be paid) or other sums distributed (or to be distributed) with regard to the shares held by the defaulting shareholder;

(d) the right of the Company to require the defaulting shareholder to pay interest at such rate as set out in the Memorandum on all outstanding amounts to be advanced and costs and expenses in relation to the default;

(e) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body, investment committee or other committee set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;

(f) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;

(g) the right of the Company to commence legal proceedings;

(h) the right of the Company to reduce or terminate the defaulting shareholder's commitment;

(i) the right of the other shareholders to purchase all or part of the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

7.9 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

8. Art. 8. Redemptions of shares.

General

8.1 The General Partner may create each Compartment as:

- a closed-ended Compartment the shares of which are in principle not redeemable at the request of a shareholder;
or

- an open-ended Compartment where any shareholder may request a redemption of all or part of its shares from the Company in accordance with the conditions and procedures set forth by the General Partner in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of article 12, the redemption price per share will be paid within a period determined by the General Partner and disclosed in the Memorandum, as determined in accordance with the current policy of the General Partner, provided that any required transfer documents have been received by the Company. Redemptions may take place over one or more redemption dates, as specified in the Memorandum, and shareholders may be paid out at different redemption prices, calculated in accordance with the Memorandum.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Compartment corresponds to the net asset value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

8.4 The General Partner may impose conditions on the redemption of shares, any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, in particular but without limitation, decide that redemption requests will only be processed after a prior notice period, that a lock-up period be applicable in respect of redemption requests during which redemptions requests will not be accepted or processed and that specific redemption requests will take priority over other redemption requests (any such conditions may be applicable at the level of specific Classes of shares, as the case may be) or that, depending on the liquidity of the relevant Compartment's assets, all or part of the redemption requests be rolled over to the next Valuation Date. The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any Class of shares and may, in particular, decide that shares of any Class shall only be redeemed on such Valuation Dates as provided for in the Memorandum.

8.5 If, as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls or shall fall below the minimum number or value specified at such time in the Memorandum, the Company may decide to treat such application as an application for redemption of all of that shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a redemption date or at some time during a redemption date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 exceed a certain level set by the General Partner in relation to a given Class or Compartment, the General Partner may reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company and in accordance with the terms of the Memorandum. Such non-processed redemptions will then be given priority and dealt with ahead of other applications on the redemption date(s) following this period (but subject always to the foregoing limit and unless otherwise specified in the Memorandum).

8.7 The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any shareholder, subject to such shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Date or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining shareholders of the relevant Compartment. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee, unless otherwise provided for in the Memorandum.

8.8 All redeemed shares will be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the net asset value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

8.10 In respect of open-ended Compartments, the Company will use all reasonable commercial efforts to satisfy redemption requests, recognising its obligation to balance such efforts with the interests of the relevant Compartment and the other Compartments as a whole and the interests of those shareholders who remain in the relevant Compartment and the other Compartments, but nothing will oblige the Company to meet any redemption request.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

8.11 The Company may redeem shares of any Class and Compartment, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and as the case may be, subject to compliance with the relevant re-investment rights) as provided for each Compartment and/or Class in the Memorandum (if any). The right of the Company to redeem shares of a Compartment/a Class under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Compartment in the Memorandum.

8.12 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the General Partner.

8.13 The Company may compulsorily redeem the shares:

(a) held by a Restricted Person as defined in article 11, and in accordance with the provisions of article 11;

(b) for the purpose of equalisation of existing investors and late investors (e.g., in case of admission of subsequent investors) if provided in respect of a specific Compartment in the Memorandum;

(c) in case of liquidation or merger of Compartments or Classes, in accordance with the provisions of article 28;

(d) held by a defaulting investor or generally by any shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the relevant Compartment (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), or who fails to comply with the terms of the Memorandum, these Articles and the subscription agreement, in accordance with the terms of its subscription agreement to the relevant Compartment in accordance with the provisions of the relevant special section of the Memorandum;

(e) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription document, these Articles and the Memorandum.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Subject each time to the approval of the General Partner (which may be withheld at the General Partner's absolute discretion) and such terms and conditions as set out in the Memorandum, a shareholder may, if so provided in the Memorandum, convert all or part of its shares of a particular Class of shares of a Compartment into another Class of shares within the same Compartment or another Compartment.

9.2 If conversions are authorised in the Memorandum, a process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the conversion of shares in a Compartment or from one Compartment to another Compartment. The General Partner may impose conditions on the conversion of shares which will be detailed in the Memorandum. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. A conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions, will not be paid out to shareholders.

9.3 As a rule, unless otherwise provided for in the Memorandum, both the redemption and the acquisition parts of the conversion application should be calculated on the basis of the net asset value per share prevailing on the dealing date in respect of which the redemption part of the relevant conversion request is undertaken by the relevant Compartment.

9.4 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be acquired ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.5 All applications for the conversion of shares are irrevocable, unless otherwise provided for in the Memorandum.

9.6 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class of shares falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are applicable - specified by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the shareholder's shares in the given Class of shares; the acquisition part of the conversion application will remain unaffected by any additional redemption of shares.

9.7 Shares that are converted to shares of another Class of shares will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares - Transfer of commitments.

10.1 The General Partner shall not Transfer (as defined below) all or any part of its GP Share or voluntarily withdraw as the general partner of the Company.

10.2 The sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment (to the exclusion of the GP Share) in any Compartment is subject to the provisions of this article.

10.3 No Transfer of all or any part of any investor's interests in any Compartment, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including without limitation, to an affiliate or by operation of law) shall be valid or effective if:

(a) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, the U.S., the UK or any other jurisdiction (including, without limitation, the U.S. Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company or any Compartment to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company in its absolute discretion;

(b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(c) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

and it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(a) such Transfer be approved by the General Partner (such approval not to be unreasonably withheld);

(b) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it; and

(c) the transferee is not a Restricted Person (as defined in article 11.1 below);

(d) (unless otherwise agreed by the Company in its discretion) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Memorandum).

11. Art. 11. Ownership restrictions.

11.1 The Company acting through its General Partner may restrict or prevent the ownership of shares by any person if:

(a) in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or any Compartment;

(b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the General Partner, the Company, any of the initiators, a Compartment or its intermediary vehicles or a service provider incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer; or

(ii) the Company, a Compartment or its intermediary vehicles being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg;

(c) it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company, the General Partner, any of the initiators, any Compartment or its intermediary vehicles, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

(d) such person is not a Well-informed Investor;

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons).

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any Transfer of shares or assignment of undrawn commitment, where such registration, or Transfer or assignment would result in legal or beneficial ownership of such shares or undrawn commitment by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person, whose name is entered in the register of shareholders or of undrawn commitments or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders or of undrawn commitments, to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which the Company may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares/undrawn commitment rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares/undrawn commitment by a Restricted Person.

11.3 If it appears that a shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or to be paid or other sums distributed or to be distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its interests to any Well-informed Investor approved by the Company and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) days of the sending of the relevant notice subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in the Memorandum; and/or

(d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated net asset value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Company, either (i) 25% of the net asset value of the relevant shares or (ii) the costs incurred by the Company and any service provider as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of net asset value.

12.1 The net asset value of each Class in each Compartment shall be expressed in the reference currency as it is stipulated in the Memorandum in accordance with Luxembourg law on each valuation day as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Date). The net asset value shall be calculated up to three decimal places and rounded up or down to the nearest decimal point. For Compartments which do not have a daily Valuation Date, the Company may, at its discretion, calculate an estimated net asset value on days which are not Valuation Dates. The said estimated net asset value cannot be used for subscription, redemption or conversion purposes and will be calculated for information only. Furthermore, exceptionally and upon the decision of the General Partner, the Company may decide to calculate an exceptional net asset value for the specific purposes of subscription, redemption or conversion.

12.2 The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Compartments.

12.3 The administrative agent of the Company shall under the supervision of the Company compute the net asset value per Class in the relevant Compartment as follows: each Class participates in the Compartment according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Compartment on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total net asset value attributable to that Class of that Compartment on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested within a Compartment but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the net asset value of that Class of that Compartment on that Valuation Date divided by the total number of shares of that Class of that Compartment then outstanding on that Valuation Date.

12.4 For the purpose of calculating the net asset value per Class of a particular Compartment, the net asset value of each Compartment shall be calculated by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Compartment, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.

12.5 The total net assets of the Company which are allocated to the relevant Compartment will result from the difference between the gross assets (including the market value of investments owned by the Company which are allocated to the relevant Compartment and its relevant intermediary vehicles) and the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Compartment, provided that:

(a) the equity or liability interests attributable to investors will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;

(b) the acquisition costs for investments (including the costs of establishment of intermediary vehicle, as the case may be) shall be amortised over the planned strategic investment period of each of such investment (or property); and

(c) the set up costs for the Company and all Compartments shall be amortised over a period of 5 years rather than expensed in full when they are incurred.

12.6 The assets of a Compartment shall include:

(a) all investments registered in the name of the Company for the account of the relevant Compartment or any intermediary vehicles;

(b) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon, owned by such Compartment;

(c) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered) owned by such Compartment;

(d) all financial instruments and securities including but not limited to bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and similar assets owned or contracted for by the Compartment;

(e) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Compartment to the extent information thereon is reasonably available to the Compartment;

(f) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Compartment except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(g) the formation expenses of the Compartment, including the cost of issuing and distributing shares of the Compartment, insofar as the same have not been written off; and

(h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.7 The value of the assets of the Company in respect of a Compartment will be determined as follows:

(a) the fair market value of properties registered in the name of the Company which are allocated to the relevant Compartment and its intermediary vehicles may be valued by one or more independent appraisers in accordance with the terms of the Memorandum, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its shareholders;

(b) securities (including real estate securities) which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(c) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner. If a net asset value is determined for the units or shares issued by an undertaking for collective investment (UCI) (including real estate funds) which calculates a net asset value per share or unit, those units or shares will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the offering and constitutional documents of the relevant UCI or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the UCI - other than the administrative agent of the UCI) if more recent

than their official net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Date, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCI. However, such net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCIs, the valuation of the shares or units issued by such UCIs may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the General Partner to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the UCI or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCIs themselves;

(d) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(e) investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be estimated with due care and in good faith, in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the EVCA, the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC) in March 2005, as may be amended from time to time;

(f) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Compartment; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

(g) liquid assets and money market instruments are valued at their nominal value plus accrued interest, or on the basis of amortised costs;

(h) all other assets are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Company.

12.8 The Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Compartment. This method will then be applied in a consistent way. The administrative agent of the Company can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the net asset value calculation.

12.9 For the purpose of determining the value of the Company and the Compartments' assets, the administrative agent of the Company, having due regards to the standards of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, rely, unless there is fraud, wilful misconduct, manifest error or gross negligence on its part, upon the valuations provided either (i) the General Partner, (ii) by various recognised independent pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters, etc.) indicated by the Company or administrators or investment managers of UCIs, (iii) by prime brokers and brokers indicated by the Company, (iv) in respect of properties, by the independent appraisers as more fully described in the Memorandum or (v) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the Company. Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent of the Company may rely upon the valuation provided by the Company.

12.10 In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the administrative agent of the Company and/or the Company, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the administrative agent of the Company may be authorised by the Company not to calculate the net asset value for the relevant Compartment(s) or to use such external and specific valuation method or pricing sources provided by the Company or valuation agents appointed for that purpose by the Company and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Company shall be informed immediately by the administrative agent of the Company should this situation arise. The Company may then decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described in the Memorandum.

12.11 The value of all assets and liabilities not expressed in the currency of denomination of the relevant shares will be converted into such currency at the relevant rates of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Company.

12.12 The liabilities of the Company shall include:

- (a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

12.13 For the purpose of this article 12:

(a) shares to be issued by the Company in any Compartment shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the relevant Compartment the price therefore shall be deemed to be an asset of the relevant Compartment;

(b) shares of the Company in any Compartment to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Compartment the price therefore shall be deemed to be a liability of the relevant Compartment;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Compartment/Class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force as of the Valuation Date; and

(d) where on any Valuation Date the Company for the account of a Compartment has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Compartment and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Compartment;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Compartment and the asset to be delivered by the Compartment shall not be included in the assets of the Compartment;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the General Partner.

12.14 The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

(a) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Compartment corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Compartment, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Compartment attributable to that Class;

(b) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Compartment shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Compartment;

(c) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(d) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Compartment;

(e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum;

(f) upon the payment of distributions to the shareholders of any Class, the net asset value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

12.15 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company, the Compartments or any shares issued by the Company;

(c) the net asset value per share may be rounded up or down to the nearest whole cent of the currency in which the net asset value of the relevant shares is calculated;

(d) the net asset value per share of each Class in each Compartment will be communicated by the administrative agent of the Company to the shareholders within a reasonable period of time after it is established and is made available to the investors at the registered office of the Company and available at the offices of the administrative agent as soon as practicable after the most recent Valuation Date and in principle, within such period of time as is set for in the Memorandum, although in certain circumstances, the net asset value could be made available later. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Compartment/Class and any other currency at the discretion of the Company in leading financial newspapers. The Company and the General Partner cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices;

(e) different valuation rules may be applicable in respect of a specific Compartment as further laid down in the Memorandum.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the net asset value of shares of any Compartment and/or the issue of the shares of such Compartment to subscribers and/or the redemption of the shares of such Compartment from its shareholders and/or conversions of shares of any Class in a Compartment in any of the following circumstances:

(a) when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Compartment or when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Compartment is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner, disposal of the assets of the Company attributable to such Compartment is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Compartment or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Compartment may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of shares, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Compartment cannot be effected at normal rates of exchange;

(e) when there exists in the opinion of the General Partner a state of affairs where disposal of the Company's assets attributable to such Compartment, or the determination of the net asset value of the shares, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming shareholders;

(f) when for any reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such Compartment cannot promptly or accurately be ascertained or when the net asset value calculation of, and/or the redemption right of investors in, one or more target UCIs representing a substantial portion of the assets of the relevant Compartment is suspended;

(g) in accordance with, and in the circumstances set out under, article 12.10 of these Articles;

(h) when the suspension is required by law or legal process;

(i) when for any reason and in its absolute discretion the General Partner determines that such suspension is in the best interests of shareholders;

(j) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify all shareholders of the relevant Compartment of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Compartment will have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Compartment.

13.4 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value per share in the relevant Compartment, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company before the end of the suspension period, such application will be dealt with on the first Valuation Date, as determined for each relevant Compartment, following the end of the period of suspension.

14. Art. 14. Liability of shareholders.

14.1 The owners of limited shares (i.e., shares of whatever Class to the exclusion of the GP Share) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

14.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

15. Art. 15. Management.

15.1 The Company shall be managed by ViVa Partners S.à r.l. (the General Partner). The General Partner who shall be the liable partner (actionnaire gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

15.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

16. Art. 16. Authorised signature. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (associé commanditaire) of the Company.

17. Art. 17. Investment policy and Restrictions.

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of shares within particular Compartments and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Compartment thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Compartment's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Compartment) may acquire.

17.3 The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Compartment be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their compartments, or that (ii) all or part of the assets of two or more Compartments be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

18. Art. 18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2 Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19. Art. 19. Indemnification.

19.1 The General Partner and each of its directors, managers, officers, agents and employees to the extent directly involved in the business of the relevant Compartment and all members of the board of managers of the General Partner (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Compartment's assets against any and all liabilities, obligations, losses, damages, fines, taxes and interest and penalties thereon, claims, demands, actions, suits, proceedings (whether civil, criminal, administrative, investigative or otherwise) and litigation costs, expenses and disbursements (including legal and accounting fees and expenses, costs of investigation and sums paid in settlement) which may be imposed on, incurred by, or asserted at any time against that person in any way related to or arising out of such Indemnified Person being involved in the business of the relevant Compartment, provided that no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence. In relation to Compartments with a drawdown structure, indemnity amounts in no case will exceed the amount of total commitments to the relevant Compartment. Where a portion of total commitments has already been drawn-down, in no case indemnity amounts will exceed total undrawn commitment plus any amounts that will be realised from the relevant Compartment's portfolio, up to an amount not exceeding total commitments.

19.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. To assess whether or not indemnification shall be provided in these circumstances, the General Partner will be advised by counsel selected in

good faith by the General Partner. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

20. Art. 20. Meetings of shareholders.

20.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday in June of each year at 2.00 pm (Luxembourg time). If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

20.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

20.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

20.4 All general meetings of shareholders (each a General Meeting) shall be chaired by the General Partner.

20.5 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. No resolution of the shareholders shall be effective without the consent of the General Partner.

20.6 Any decisions of General Meetings (other than those set out under articles 28.2 and 28.3) shall be subject to the consent of or veto by the General Partner.

21. Art. 21. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

21.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

21.2 The General Partner may convene a General Meeting at any time. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) business days before the relevant General Meeting.

21.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

21.4 Each share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 7 and 11.

21.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting subject to the express consent of the General Partner.

21.6 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Act (i.e., 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes cast) and any other relevant Luxembourg law and with the express consent of the General Partner.

21.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

21.8 Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any Class of shares vis-a-vis those of any other Class of shares shall only be valid if passed in accordance with article 68 of the Companies Act and the express consent of the General Partner.

21.9 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

21.10 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

21.11 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

21.12 The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

22. Art. 22. General meetings of shareholders in a compartment or in a class of shares.

22.1 The shareholders of the Classes of shares issued in a Compartment may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Compartment.

22.2 In addition, the shareholders of any Class of shares may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of shares.

22.3 The provisions of articles 20.6 and 21 apply to such General Meetings.

23. Art. 23. Auditors.

23.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

23.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Act.

24. Art. 24. Liquidation or Merger of compartments or Classes of shares.

24.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Compartment or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant shareholders the conversion of their shares into shares of another Compartment under terms fixed by the General Partner or to compulsorily redeem all the shares of the relevant Compartment or Class at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations. Registered shareholders shall be notified in writing.

24.2 In addition, the General Meeting of any Class or of any Compartment will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the shares of the relevant Compartment or Class and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 24, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting subject to the consent of the General Partner.

24.3 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the liquidation, the merger or the transfer of the relevant Compartment.

24.4 Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto within the applicable time period.

24.5 All redeemed shares will be cancelled.

24.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment or to another UCI organised under the provisions of the 2007 Act or the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another compartment within such other UCI (the New Compartment) and to redesignate the shares of the Compartment concerned as shares of another Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effective date (and, in addition, the notice to shareholders will contain information in relation to the New Compartment), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

24.7 Notwithstanding the powers conferred on the General Partner by article 24.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Compartment or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, subject to the consent of the General Partner.

24.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another UCI referred to in article 24.6 or to another compartment within such other UCI will require a resolution of the shareholders of the Class or Compartment concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based UCI, in which case resolutions will be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation. Any General Meeting resolution taken in accordance with this article 24.8 is subject to the General Partner's consent.

25. Art. 25. Financial year. The financial year of the Company will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year, except for the first financial year which shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2010.

26. Art. 26. Application of income.

26.1 The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, how the income from the Compartment will be applied with regard to each existing Class of shares, and may declare, or authorise the General Partner to declare, distributions.

26.2 For any Class of shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

26.3 Payments of distributions to owners of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

26.4 Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

26.5 The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the General Partner.

26.6 Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeit and revert to the Class(es) of shares issued in the respective Compartment.

26.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

27. Art. 27. Custodian.

27.1 The Company shall enter into a custodian bank agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Act (the Custodian) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian bank agreement.

27.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

28. Art. 28. Winding up.

28.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles and subject to the provisions of article 20.6 above.

28.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the General Partner. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting subject to the provisions of article 20.6 above.

28.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5. In such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

28.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the determination that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

28.5 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

28.6 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2007 Act will be applicable.

28.7 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Act and the Companies Act.

28.8 The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

28.9 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

28.10 In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

28.11 The liquidator(s) will realise each Compartment's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Compartment, net of all liquidation expenses, among each Class of shareholders in accordance with their respective rights.

28.12 Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeit.

29. Art. 29. Applicable law.

29.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

The first annual General Meeting will be held on 8 June 2011.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

ViVa Partners S.à r.l., prenamed:	1 (one) GP Share;
Valiance Asset Management Limited, prenamed:	25 (twenty-five) shares; and
Vision Holdings Limited, prenamed:	<u>25 (twenty-five) shares.</u>
Total:	51 (fifty-one) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of fifty one thousand united states dollars (USD 51,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder(s), after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Statement and Estimate of Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand two hundred euros.

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the shareholders passed, with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
2. that KPMG Audit S.à r.l., with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg has been appointed as the external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2011;
3. that the registered office of the Company is established at Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 22 décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ViVa Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée en vertu du droit luxembourgeois, suivant un acte notarié du notaire Maître Henri Hellinckx demeurant à Luxembourg et daté du 21 décembre 2009, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

représenté par Jan Vanhoutte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

et

2. Valiance Asset Management Limited, une société constituée en vertu des lois de Guernesey, ayant son siège social au NatWest House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 1WD, enregistrée auprès du Registre de l'île de Guernesey sous le numéro 49062;

ici représenté par Jan Vanhoutte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

et

3. Vision Holdings Limited, une société constituée en vertu des lois des îles Cayman, ayant son siège social au Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman;

ici représenté par Jan Vanhoutte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination "ViVa SICAV-FIS" (la Société).

1.2 La Société est soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007), à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra) ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville (ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg si et dans la mesure où ceci est permis par la Loi sur les Sociétés) par une résolution de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15 ci-dessous).

2.2 L'Associé Gérant Commandité a le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions constituée au Grand-Duché de Luxembourg nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est établie pour une durée indéterminée étant entendu que la Société sera cependant mise en liquidation automatiquement à l'expiration d'un Compartiment (tel que défini à l'article 5.4) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

3.2 La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite à l'article 21 des Statuts et dans la Loi sur les Sociétés.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est l'investissement des fonds à sa disposition dans le but de diversifier les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des produits de la gestion des ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et au développement de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir toute forme de lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des actifs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

(e) s'engager dans tout contrat de produit dérivé dans un objectif de couverture ou non;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

5.2 Le capital doit atteindre un montant en dollars américains (USD) équivalent au moins à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumis à la Loi de 2007 sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société est fixé à cinquante et un mille dollars américains (51.000 USD) représenté par cinquante (50) actions entièrement libérées sans valeur nominative et une (1) Action AC (tel que définie à l'article 5.5 ci-dessous).

5.4 La Société est constituée de compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité établira des portefeuilles d'actifs distincts qui représentent des compartiments tel que définis par l'article 71 de la Loi de 2007 (des Compartiments, individuellement un Compartiment) et qui sont établis pour une ou plusieurs Catégories (telles que définies à l'article 5.5). Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement et les autres caractéristiques de chaque Compartiment sont décrits dans la section générale et la section spéciale concernée du document d'émission confidentiel de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 L'Associé Gérant Commandité peut à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions au sein d'un Compartiment en particulier (les Catégories, chaque catégorie étant une Catégorie) dont les avoirs seront investis en commun mais soumises à différents droits décrits dans le Mémoire dans la mesure autorisée par la Loi de 2007 et par la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation, différent(e)s:

- (a) types d'investisseurs cibles;
- (b) structures de frais et de dépenses;
- (c) structures de commission de vente et de rachat;
- (d) procédures de souscription et/ou de rachat;
- (e) minimums d'investissement et/ou minimums de détention subséquents;
- (f) frais relatifs aux services aux actionnaires ou autres frais;
- (g) droits aux, et politique de, distribution, et l'Associé Gérant Commandité peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de "carried interests", de rendements préférentiels plus élevés, de performance moins élevée, d'arrangements de partage des commissions ou autres ou d'allocations préférentielles des revenus/distributions;
- (h) cibles commerciales;
- (i) restrictions au transfert ou à la propriété;
- (j) devises de référence;

étant entendu qu'à tout moment, l'Associé Gérant Commandité détiendra au moins une action réservée à l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action AC) de la Société et qu'un maximum d'une seule Action AC sera émise par la Société dans chaque Compartiment.

5.6 Une valeur nette d'inventaire par action distincte pouvant différer en conséquence de ces facteurs divers, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12.

5.7 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.8 Les actions appartenant à une Catégorie peuvent être subdivisées en séries d'actions considérées, pour les besoins de la Loi sur les Sociétés, comme des catégories d'actions distinctes et toute référence à une Catégorie dans les présents Statuts se rapportera, le cas échéant, à une série spécifique d'une telle Catégorie. Les caractéristiques spécifiques de ces séries seront décrites dans le Mémoire.

5.9 La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits de l'actionnaire et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du code civil luxembourgeois.

5.10 L'Associé Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, l'Associé Gérant Commandité peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Com-

partiment une ou plusieurs fois, sous réserve des dispositions concernées du Mémorandum. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les actions dans la(les) Catégorie(s) de ce Compartiment, conformément à l'article 8. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives sont dûment avertis par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Le Mémorandum indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée, ainsi que les termes et conditions d'une telle extension.

5.11 Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas encore libellés en USD, convertis en USD. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

6. Art. 6. Forme des actions.

6.1 La Société n'émet que des actions sous forme nominative et les actions resteront sous forme nominative.

6.2 Toutes les actions nominatives émises de la Société seront enregistrées dans le registre des actionnaires qui sera tenu au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par la Société, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout détenteur d'actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des actions nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription, mais chaque actionnaire reçoit une confirmation écrite de son actionnariat.

6.4 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.5 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cette effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société de temps à autre.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. De plus, en cas d'actionnaires conjoints, bien que la Société reconnaisse la détention conjointe dans le registre des actionnaires, la Société se réserve le droit de payer tout produit de rachat, les distributions ou autres paiements uniquement au premier détenteur inscrit, que la Société considère comme étant le représentant de tous les actionnaires conjoints, ou à tous les actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

6.7 A l'exception de l'Action AC, la Société peut décider d'émettre des fractions d'actions au 1.000ème près. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf si leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux produits nets et boni de liquidation alloués à la Catégorie concernée dans le Compartiment concerné.

6.8 Toutes les actions émises par la Société peuvent être rachetées par la Société à la demande des actionnaires ou à l'initiative de la Société conformément à, et sous réserve de, l'article 8 des présents Statuts et aux dispositions du Mémorandum.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 A l'exception de l'Action AC, la souscription d'actions est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'actions, ces conditions, auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Mémorandum, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut, sans limitation:

(a) décider de fixer des engagements minimums, des engagements subséquents minimums, des montants de souscription minimum, des montants de souscription subséquent minimum et des montants de détention minimum pour une Catégorie ou en Compartiment en particulier;

(b) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises (et, en particulier, décider que les actions ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémorandum);

(c) décider que des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui se sont engagées par, ou ont signé, un contrat de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des actions, pendant une période déterminée et jusqu'à un certain montant et consent certaines représentations et garanties envers la Société. Dans la mesure permise par les lois luxembourgeoises, tout contrat de souscription peut contenir des dispositions spéciales qui ne sont pas reprises dans d'autres documents de souscription;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions de propriété liées aux actions;

(e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, lever des frais de souscription et a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription;

(f) décider que les paiements pour les souscriptions d'actions devront être effectués intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou d'appel en capital auxquelles dates la souscription de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment et la Catégorie concernés;

(g) fixer la période d'offre ou la date d'offre initiale et le prix de souscription initial relatif à chaque Classe dans chaque Compartiment et le moment de clôture pour l'acceptation de documents de souscription relatifs à un Compartiment ou une Catégorie en particulier.

7.4 Les actions des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémorandum.

7.5 Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémorandum régira la chronologie de l'émission d'actions dans un Compartiment.

7.6 L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter (partiellement ou dans sa totalité) toute demande de souscription à des actions, et l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment et à son entière discrétion, de plein droit et sans préavis sauf disposition différente dans le Mémorandum, interrompre l'émission et la vente d'actions de toute Catégorie dans un ou plusieurs Compartiments.

7.7 Sauf dispositions contraires du Mémorandum concernant un Compartiment, la Société a le droit d'accepter des souscriptions ou des contributions en capital par le biais de contributions en nature d'investissements à un Compartiment au lieu de contributions en numéraire. Toutes contributions en nature doivent être conforme à la stratégie, à l'objectif et aux restrictions d'investissement du Compartiment concerné et un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société confirmant la valeur des actifs contribués doit être fourni. Tous les frais relatifs à un apport en nature sont à la charge de l'investisseur concerné, lorsque qu'il est démontré que ces frais sont supérieurs aux frais correspondants à un investissement en numéraire.

Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire

7.8 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire d'effectuer, dans une période de temps déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toutes contributions requises ou certains autres paiements à la Société conformément au contrat de souscription, document ou contrat ou engagement de souscription, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillées dans le Mémorandum qui peuvent inclure sans limitation:

(a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant conformément aux dispositions du Mémorandum;

(b) le droit de réclamer à l'actionnaire défaillant le paiement de dommages et intérêts au bénéfice de la Société;

(c) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés (ou à payer) ou autres sommes distribuées (ou à distribuer) aux actions détenues par l'actionnaire défaillant;

(d) le droit de la Société d'exiger de l'actionnaire défaillant le paiement d'intérêt à un taux tel que décrit dans le Mémorandum sur toutes les sommes dues à avancer ainsi que les frais et dépenses liés à la défaillance;

(e) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs, comité d'investissement ou autre comité mis en place conformément aux dispositions du Mémorandum, le cas échéant;

(f) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tout ou partie des actionnaires;

(g) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;

(h) le droit de réduire ou de mettre fin à l'engagement non appelé de l'investisseur défaillant;

(i) le droit des autres actionnaires de racheter toutes les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémorandum;

à moins que l'Associé Gérant Commandité, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

7.9 Les pénalités ou recours décrits ci-dessus et dans le Mémoirendum ne sont pas exclusifs de tout autre recours à la disposition de la Société ou des actionnaires en vertu de la loi ou des dispositions du contrat de souscription, le Mémoirendum ou engagement de l'actionnaire concerné.

8. Art. 8. Rachat d'actions.

Général

8.1 L'Associé Gérant Commandité a le droit de créer les Compartiments:

- sous forme de Compartiments de type fermé dont les actions ne peuvent en principe pas être rachetées à la demande d'un actionnaire; ou

- sous forme de Compartiments de type ouvert dans lesquels tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou d'une partie de ses actions à la Société conformément aux conditions et aux procédures établis par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoirendum et dans les limites prévues par la loi et par les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans le Mémoirendum, tel que déterminée conformément à la politique actuelle de l'Associé Gérant Commandité, pour autant que tout document de transfert requis ait été reçu par la Société. Les rachats peuvent avoir lieu à l'occasion d'un ou de plusieurs dates de rachat conformément au Mémoirendum, et les actionnaires peuvent être payés à différents prix de rachat, calculés conformément au Mémoirendum.

8.3 Sauf dispositions contraires du Mémoirendum, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée des frais de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions de l'Associé Gérant Commandité.

8.4 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions au rachat d'actions, toutes conditions auxquelles le rachat d'actions est soumis seront détaillées dans le Mémoirendum étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut, en particulier, mais sans limitation, décider que les demandes de rachat ne seront traitées qu'après une période de notification préalable, qu'une période de lock-up est applicable en ce qui concerne les demandes de rachat pendant laquelle les demandes de rachat ne seront ni acceptées ni traitées et que certaines demandes de rachat seront prioritaires (chacune de ces conditions peut être applicable au niveau de Catégories spécifiques, le cas échéant) ou que, selon le niveau de liquidité des actifs du Compartiment concerné, tout ou partie des demandes de rachat seront reportées à la Date d'Evaluation suivante. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une Catégorie peuvent être rachetées et peut, en particulier, décider que des actions d'une Catégorie ne seront rachetées qu'à une Date d'Evaluation telle que déterminée dans le Mémoirendum.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a ou aurait pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum spécifiée à ce moment dans le Mémoirendum, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si lors d'une date de rachat ou à tout moment durant une date de rachat, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 excèdent un certain seuil fixé par l'Associé Gérant Commandité applicable à une Catégorie ou un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion de la manière que l'Associé Gérant Commandité estime nécessaire, dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux dispositions du Mémoirendum. Ces demandes de rachats non traitées seront ensuite traitées prioritairement et négociées avant les autres demandes à (aux) date(s) de rachat suivant cette période (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites mentionnées et sous réserve de dispositions contraires dans le Mémoirendum).

8.7 La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire, sous réserve de l'accord de cet actionnaire, en nature en allouant à cet actionnaire des avoirs provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégorie(s) équivalents en valeur à la valeur des actions à racheter (calculée de la façon décrite à l'article 12) à la Date d'Evaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cessionnaires, sauf disposition contraire dans le Mémoirendum.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent Article.

8.10 En ce qui concerne les Compartiments de type ouvert, la Société usera de tous les moyens commerciaux raisonnables afin de satisfaire aux demandes de rachat, reconnaissant son obligation de mesurer ces efforts au regard des intérêts du Compartiment concerné et des autres Compartiments globalement et des intérêts des actionnaires qui res-

teront dans le Compartiment concerné et les autres Compartiments, mais rien n'obligera la Société à satisfaire toutes les demandes de rachat.

Rachat d'actions à l'initiative de la Société - Rachat forcé d'actions

8.11 La Société peut racheter des actions de toute Catégorie et de tout Compartiment au pro rata entre les actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, moyennant respect du mécanisme de distribution (et, le cas échéant, sous réserve de conformité avec les droits de réinvestissement applicables) déterminé pour chaque Compartiment et/ou Catégorie dans le Mémoire (le cas échéant). Le droit de la Société de racheter des actions d'un Compartiment/d'une Catégorie selon le présent article 8 peut être soumis à un accord ou au conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu pour un Compartiment en particulier dans le Mémoire.

8.12 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier de l'Associé Gérant Commandité à l'attention des actionnaires.

8.13 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non-Eligible telle que définie à l'article 11 et conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) afin d'égaliser les investisseurs existants et les nouveaux investisseurs (p.ex. dans le cas de l'admission d'investisseurs subséquents) si ceci est prévu pour un Compartiment spécifique dans le Mémoire;

(c) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28;

(d) détenues par un investisseur défaillant ou de manière générale par tout actionnaire défaillant qui ne satisfait pas à son obligation de faire, dans une période de temps déterminée par la Société, toute contribution exigée ou certains autres paiements au Compartiment concerné (y compris le paiement d'intérêts ou de frais dus en cas de défaillance) ou qui failli à se conformer aux dispositions du Mémoire, des présents Statuts ou du contrat de souscription, conformément aux termes de son contrat de souscription au Compartiment concerné conformément aux dispositions de la section spéciale concernée du Mémoire;

(e) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans le contrat de souscription, ces Statuts et le Mémoire.

9. Art. 9. Conversion d'actions.

9.1 Sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé Gérant Commandité (qui peut être refusée à son entière discrétion) et des termes et conditions définis dans le Mémoire, un actionnaire peut, si ce droit est prévu dans le Mémoire, convertir tout ou partie de ses actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie dans un même ou dans un autre Compartiment.

9.2 Si les conversions sont autorisées par le Mémoire, une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de la conversion des actions dans un Compartiment ou d'un Compartiment vers un autre Compartiment. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à la conversion d'actions qui seront détaillées dans le Mémoire. Une demande de conversion sera considérée comme demande de rachat des actions détenues par un actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée d'actions à obtenir. Des frais de conversion peuvent être encourus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de la conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle ils doivent être payés, par décision de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par l'Associé Gérant Commandité, ne seront pas payés aux actionnaires.

9.3 En règle générale, sauf dispositions contraires dans le Mémoire, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs nettes d'inventaire par action en vigueur lors de la date de transaction, par rapport auquel la part de rachat de la demande de conversion est appliquée par le Compartiment concerné.

9.4 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.5 Toutes les demandes de conversion d'actions sont irrévocables, sous réserve de dispositions contraires dans le Mémoire.

9.6 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum spécifiés à ce moment - si les droits prévus dans cette phrase sont effectivement applicables - par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie; la part d'acquisition de la demande de conversion reste n'est pas affectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.7 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'actions - Transfert d'engagements.

10.1 L'Associé Gérant Commandité ne peut procéder au Transfert (tel que défini ci-dessous) de tout ou partie de l'Action AC ou se retirer volontairement comme associé gérant commandité de la Société.

10.2 La vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage, le nantissement ou l'hypothèque ou tout autre disposition (le Transfert) de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un investisseur (à l'exclusion de l'Action AC) dans un Compartiment sont soumis aux dispositions de cet article.

10.3 Aucun Transfert de tout ou partie des intérêts d'un actionnaire dans un Compartiment, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) le Transfert résulterait en une violation d'une loi ou d'une réglementation applicable au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique, au Royaume Uni ou dans tout autre pays (notamment, sans limitation, le US Securities Act, toute loi sur les titres des États-Unis d'Amérique, ou ERISA) ou soumettrait la Société ou un Compartiment à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables, telles que déterminées par la Société à son entière discrétion;

(b) le Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(c) le Transfert entraînerait en l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu du US Investment Company Act de 1940, tel que modifié;

et tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(a) le Transfert soit approuvé par l'Associé Gérant Commandité (l'approbation ne devant pas être retenue de manière déraisonnable);

(b) le cessionnaire démontre de manière satisfaisante à la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non Eligible et que le Transfert proposé ne constitue pas en lui-même une violation d'une loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toutes lois sur les valeurs mobilières) y applicable; et que

(c) la cessionnaire ne soit pas une Personne Non Eligible (tel que définie à l'article 11.1 ci-dessous);

(d) (sauf accord contraire avec la Société à sa discrétion) le cessionnaire s'engage à assumer complètement et entièrement toutes les obligations en cours du cédant envers la Société conformément au contrat de souscription, son engagement ou tout autre convention décrivant les conditions de participation du cédant à la Société (y compris, les dispositions du Mémoire).

11. Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions.

11.1 La Société agissant par l'intermédiaire de son Associé Gérant Commandité peut en particulier restreindre ou empêcher la propriété d'actions par toute personne, si:

(a) de l'avis de la Société, une telle détention peut être préjudiciable à la Société ou à un Compartiment;

(b) il peut en résulter (soit individuellement soit conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) l'Associé Gérant Commandité, la Société, l'un des initiateurs, un Compartiment ou ses véhicules intermédiaires ou un prestataire de services soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages réglementaires, pécuniaires ou administratifs importants auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement; ou

(ii) la Société, un Compartiment ou ses véhicules intermédiaires est obligé de s'enregistrer ou d'enregistrer ses actions en vertu des lois d'un autre pays que le Luxembourg;

(c) il peut en résulter la violation d'une loi ou d'un règlement, de droit luxembourgeois ou étranger, applicable à la personne physique ou morale concernée, à la Société, à l'Associé Gérant Commandité, à l'un des initiateurs, à un Compartiment ou ses véhicules intermédiaires (y compris les lois et règlements en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme);

(d) cette personne n'est pas un Investisseur Averti;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par l'Associé Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles).

11.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'actions ou cession d'engagement non appelé, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert rendrait une Personne Non-Eligible propriétaire ou bénéficiaire économique de ces actions ou engagements non appelés; et

(b) à tout moment, exiger de la personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires ou d'engagements non appelés ou qui souhaite faire enregistrer un Transfert, de fournir à la Société toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles actions/engagements non appelés est une Personne Non-Eligible, ou si, suite à un tel enregistrement, une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique de ces actions/engagements non appelés.

11.3 S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

- (a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou
- (b) de retenir tous dividendes payés ou à payer ou autres sommes distribuées ou à distribuer en rapport avec les actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou
- (c) d'ordonner à cette Personne Non-Eligible de vendre ses intérêts à un Investisseur Averti approuvé par la Société et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectuée endéans les trente (30) jours à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve à chaque fois des restrictions au transfert applicables définies dans le Mémorandum; et/ou
- (d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette Personne Non-Eligible à un prix basé sur le dernier calcul de la valeur nette d'inventaire, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion de la Société à soit (i) 25% de la valeur nette d'inventaire des actions concernées ou (ii) les frais encourus par la Société et tout prestataire de services du fait de la détention d'actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les frais relatifs au rachat forcé).

11.4 L'exercice par la Société des pouvoirs conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété actuelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société a exercé les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence telle que stipulée dans le Mémorandum conformément à la loi luxembourgeoise à chaque date d'évaluation telle que stipulée dans le Mémorandum (chacune étant une Date d'Evaluation). La valeur nette d'inventaire sera calculée à trois décimales près et arrondie à la décimale supérieure ou inférieure. Pour les Compartiments qui n'ont pas de Date d'Evaluation quotidienne, la Société peut, à sa discrétion, calculer une valeur nette d'inventaire estimée lors de jours qui ne sont pas des Dates d'Evaluation. Cette valeur nette d'inventaire estimée ne pourra être utilisée pour les besoins de souscription, de rachat ou de conversion et ne sera calculée que pour information. En outre, la Société pourra, exceptionnellement et par une décision de l'Associé Gérant Commandité, calculer une valeur nette d'inventaire exceptionnelle pour les besoins spécifiques de souscriptions, de rachats et de conversions.

12.2 Les avoirs nets de la Société sont à tout moment équivalents au total des avoirs nets des différents Compartiments.

12.3 L'agent administratif de la Société calculera sous la supervision de la Société la valeur nette d'inventaire par Catégorie dans le Compartiment concerné de la manière qui suit: chaque catégorie participe dans le Compartiment selon le portefeuille et les droits de distributions attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du portefeuille total et les droits de distribution attribués à une catégorie en particulier d'un Compartiment en particulier à une Date d'Evaluation donnée, ajustée des obligations relatives à cette Catégorie à cette Date d'Evaluation représente la valeur nette d'inventaire totale attribuable à cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie seront investis de manière commune dans un Compartiment, mais soumis à des différentes structures de frais, différents distributions, différentes cibles commerciales, différentes devises ou d'autres caractéristiques spécifiques tels que stipulés dans le Mémorandum. Une valeur nette d'inventaire individuelle par action, qui, en conséquence de ces facteurs variables, peut différer, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la valeur nette d'inventaire de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation divisée par le nombre d'actions en circulation de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation.

12.4 Afin de calculer la valeur nette d'inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

- (a) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins
- (b) toutes les dettes de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, frais courus mais non payés à la Date d'Evaluation concernée.

12.5 Les actifs nets totaux de la Société qui sont alloués au Compartiment concerné résulteront de la différence entre les avoirs bruts (incluant la valeur de marché des investissements détenus par la Société qui sont alloués au Compartiment concerné et ses véhicules intermédiaires concernés) et les dettes de la Société qui sont allouées au Compartiment concerné, étant entendu que:

- (a) le capital et les intérêts attribuables aux investisseurs seront ajustés pour prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire actualisée) des passifs d'impôt différés tels que déterminés par la Société conformément à ses règles internes;
- (b) les frais d'acquisition d'investissements (y compris les frais d'établissement d'un véhicule intermédiaire, le cas échéant) seront amortis au cours de la période d'investissement stratégique prévue pour chaque investissement (ou propriété); et
- (c) les coûts d'établissement de la Société et de tous les Compartiments seront amortis sur une période de 5 ans plutôt que supportés intégralement lorsqu'ils sont encourus.

12.6 Les actifs d'un Compartiment comprennent:

- (a) tous les investissements inscrits au nom de la Société pour le compte du Compartiment concerné ou de ses véhicules intermédiaires;

- (b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus, détenus par le Compartiment;
- (c) tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés) détenus par le Compartiment;
- (d) tous les instruments financier et titres, y compris, mais sans limitation, toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par le Compartiment;
- (e) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les liquidités à recevoir par le Compartiment dans la mesure où le Compartiment peut raisonnablement en avoir connaissance;
- (f) tous loyers échus sur des propriétés immobilières ou les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété du Compartiment sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
- (g) frais d'établissement du Compartiment, y compris les coûts d'émission et de distribution d'actions du Compartiment, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et
- (h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.7 La valeur des actifs de la Société relatif à un Compartiment sera déterminée comme suit:

- (a) La valeur de marché équitable des propriétés enregistrées au nom de la Société qui sont allouées au Compartiment concerné et ses véhicules intermédiaires peut être évaluée par un ou plusieurs experts indépendants conformément aux termes du Mémoire, étant entendu que la Société peut s'écarter de cette évaluation si cela est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires;
- (b) les titres (y compris les titres en immobilier) cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière valeur de bourse ou de marché publiée;
- (c) les titres qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur nette probable de réalisation (excluant toute taxation différée) estimée avec prudence et de bonne foi par le l'Associé Gérant Commandité. Si une valeur nette d'inventaire est déterminée pour les parts et actions émises par un organisme de placement collectif (OPC) (y compris les fonds immobiliers) qui calcule une valeur nette d'inventaire par action et par part, ces parts ou actions seront évaluées sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire déterminée selon les conditions des documents d'émission et d'établissement de cet l'OPC ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaires non officielles (c'est-à-dire estimations des valeurs nettes d'inventaire qui ne sont généralement pas utilisées pour les souscriptions et rachats ou fournis par une source d'évaluation - y compris le gestionnaire d'investissements de l'OPC - autre que l'agent administratif de l'OPC), si elles sont plus récentes que leurs valeurs nette d'inventaire officielles. La valeur nette d'inventaire calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire non officielles de l'OPC peut différer de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée, à la Date d'Évaluation correspondante, sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par l'agent administratif de l'OPC. Cependant, cette valeur nette d'inventaire est finale et lie nonobstant toute différente détermination postérieure. En cas de survenance d'un événement d'évaluation qui n'est pas reflété au sein de la dernière valeur nette d'inventaire disponible de ces actions ou parts émises par ces OPCs, l'évaluation des actions et parts émises par ces OPCs sera estimée avec prudence et de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité pour prendre en compte cet événement d'évaluation. Les événements suivants sont qualifiés d'événements d'évaluation: les appels de capital, les distributions et rachats effectués par l'OPC ou autre entité ou un ou plusieurs de ses investissements sous-jacents, ainsi que les événements matériels ou développements affectant autant ces investissements sous-jacents que les OPCs eux-mêmes;
- (d) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur totale de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par la Société pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- (e) les investissements en titres de private equity autres que les titres mentionnés ci-dessus seront estimés avec la prudence requise et de bonne foi, conformément aux lignes de conduite et principes pour l'évaluation de sociétés de portefeuille décrites par les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines publiées par la EVCA, la British Venture Capital Association (BVCA) et l'Association Française d'Investisseurs en Capital (AFIC) en mars 2005, tels que modifiés;
- (f) la valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé, sera égale à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité, sur une base appliquée de façon constante à chaque différent type de contrat. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou d'autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix disponibles de ces contrats sur ces marchés d'échange réglementés sur lesquels ces contrats d'options, opérations à terme ou contrats à terme sont négociés par le Compartiment concerné; à condition que si une opération à terme, un contrat à terme ou d'option ne peut être liquidé au jour auquel les actifs nets sont évalués, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur que l'Associé Gérant Commandité estime équitable et raisonnable;
- (g) les actifs liquides et les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur nominale augmenté des intérêts échus ou sur base des frais amortis;

(h) tous autres actifs seront évalués à la valeur équitable conformément aux procédures établies par la Société.

12.8 La Société peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, si elle considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif de la Société s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.9 Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société et des Compartiments, l'agent administratif de la Société peut lors du calcul de la valeur nette d'inventaire, eu égard aux standards usuels de prudence et de diligence, se fier, sauf fraude, faute intentionnelle, erreur manifeste ou négligence grave de sa part à des évaluations fournies soit (i) par l'Associé Gérant Commandité, (ii) par différentes sources indépendantes reconnues de cotation disponibles sur le marché tels que les agences de pricing (c'est-à-dire Bloomberg, Reuters, etc.) indiquées par la Société ou par les administrateurs ou gestionnaires des investissements des OPC, (iii) par les prime brokers et courtiers indiqués par la Société, ou (iv) par, en ce qui concerne les propriétés, un expert indépendant tel que décrit plus amplement dans le Mémoire ou (v) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par la Société. Finalement, lorsqu'aucun prix ne peut être établi ou lorsque l'évaluation ne peut être évaluée de manière correcte, l'agent administratif de la Société peut se fier sur l'évaluation fournie par la Société.

12.10 Si (i) une ou plusieurs sources de cotation ne sont pas en mesure de fournir des évaluations à l'agent administratif de la Société et/ou à la Société pouvant avoir une incidence importante sur la valeur nette d'inventaire, ou si (ii) la valeur d'un actif de la Société ne peut être déterminé aussi rapidement et de manière aussi précise que requise, l'agent administratif de la Société peut être autorisé par la Société à ne pas calculer de valeur nette d'inventaire pour le ou les Compartiments concernés ou d'utiliser les méthodes d'évaluation ou les sources de cotation externes et spécifiques fournies par la Société ou les agents d'évaluations nommés à ces fins par la Société et en conséquence, à ne pas déterminer les prix de souscription, de conversion et de rachat. La Société sera immédiatement informée par l'agent administratif de la Société dès qu'une telle situation se présentera. La Société pourra alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire conformément aux procédures décrites dans le Mémoire.

12.11 La valeur des avoirs et engagements libellés en une devise autre que la devise de dénomination des actions concernées sera convertie en cette devise aux taux de change en vigueur au Luxembourg à la Date d'Evaluation concernée. Si de ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par et selon les procédures établies par la Société.

12.12 Les engagements de la Société comprendront:

(a) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts échus sur des emprunts ou autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les frais courus pour l'engagement de tels emprunts et autres endettements);

(c) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil y compris les commissions d'intéressement (le cas échéant), les frais de dépositaire, d'agent payeur, de l'agent de registre et de transfert et les frais de l'agent domiciliataire, ainsi que les débours raisonnables encourus par les prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes impayés annoncés par la Société;

(e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au jour de calcul concerné, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve (le cas échéant) autorisées et approuvées par l'Associé Gérant Commandité, ainsi que tout montant (le cas échéant) que l'Associé Gérant Commandité estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société;

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit et représentés conformément aux lois luxembourgeoises. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prend en compte toutes les dépenses à supporter par la Société et peut tenir compte des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou périodique sur un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.

12.13 Pour les besoins du présent article 12:

(a) les actions qui seront émises par la Société dans un Compartiment seront considérées comme étant émises à partir du moment spécifié par l'Associé Gérant Commandité à la Date d'Evaluation par rapport à laquelle cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par le Compartiment concerné du paiement elles seront considérées comme étant un actif du Compartiment concerné;

(b) les actions de la Société dans un Compartiment à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par le Compartiment de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation du Compartiment concerné;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concerné seront évalués après prise en compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la Date d'Evaluation; et

(d) lorsque la Société pour le compte d'un Compartiment s'est engagée à une Date d'Evaluation à:

- acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera présentée comme un engagement du Compartiment et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif du Compartiment;

- vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif du Compartiment et l'actif à délivrer par le Compartiment ne sera pas repris dans les actifs du Compartiment;

étant entendu que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif n'est pas connue à la Date d'Évaluation, sa valeur sera estimée par l'Associé Gérant Commandité.

12.14 Les avoirs et engagements de la Société seront affectés de la manière suivante:

(a) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories coexistent dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(b) les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(c) lorsque qu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société à la ou aux même Catégorie(s) auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée à la même ou aux Catégorie(s) correspondantes;

(d) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou de plusieurs Catégorie(s) déterminée(s) au sein d'un Compartiment ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Catégories déterminée(s) au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Catégorie(s) au sein de ce Compartiment dans le Compartiment;

(e) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une Catégorie particulière, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Catégories au pro rata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Catégories sont tenus en un seul compte et/ou sont cogérés en tant que masse d'avoirs séparée par un agent du l'Associé Gérant Commandité, le droit respectif de la Catégorie correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution de cette Catégorie au compte ou à la masse en question, et que (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte de la Catégorie, telle que décrite dans le Mémoire;

(f) en cas de distribution aux actionnaires d'une Catégorie, la valeur nette d'inventaire de celle-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution.

12.15 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises;

(b) afin d'écarter tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour déterminer la valeur nette d'inventaire par action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société, des Compartiments ou des actions émises par la Société;

(c) la valeur nette d'inventaire par action peut être arrondie au centime entier le plus proche de la devise dans laquelle la valeur nette d'inventaire des actions concernées est calculée;

(d) la valeur nette d'inventaire par action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment sera communiquée par l'agent administratif de la Société aux actionnaires dès que raisonnablement possible après son calcul et est mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société et aux bureaux de l'agent administratif dès que possible après la Date d'Évaluation la plus récente et en principe, dans les délais indiqués dans le Mémoire, bien que dans certaines circonstances, la valeur nette d'inventaire puisse être mise à disposition plus tard. La Société fera publier cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion de la Société dans des journaux financiers importants. La Société et l'Associé Gérant Commandité ne peuvent accepter de responsabilité pour des erreurs ou retards de publication ou pour la non publication des prix;

(e) différentes règles d'évaluation peuvent être applicables en ce qui concerne un Compartiment spécifique tel que décrit plus amplement dans le Mémoire.

13. Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de tout Compartiment et/ou l'émission d'actions de ce Compartiment à des souscriptions et/ou le rachat des actions de ce Compartiment de ces actionnaires et/ou les conversions d'actions de Catégories dans un Compartiment dans une ou plusieurs des circonstances suivantes:

(a) lorsque un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés servant de base à l'évaluation d'une partie substantielle des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment ou lorsque un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou d'autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie substantielle des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment est dénommée sont fermés pour une raison autre que le congé normal si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'il en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en-dehors de la responsabilité et du contrôle de l'Associé Gérant Commandité, la disposition des actifs de la Société attribuables au Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un détriment important aux intérêts des autres actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement de la Société attribuable à ce Compartiment ou si pour des raisons exceptionnelles, la valeur d'un actif de la Société attribuable au Compartiment ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(d) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert d'actions, les transactions au nom de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs de la Société attribuables au Compartiment ne peuvent être effectuées aux taux de change normaux;

(e) lorsque, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, il existe une situation où la disposition des avoirs de la Société alloués à un Compartiment ou la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ne peut être raisonnablement praticable ou serait sérieusement préjudiciable aux actionnaires qui ne revendent pas leurs actions;

(f) lorsque pour une raison ou une autre le prix d'un investissement détenu par la Société alloué à un Compartiment ne peut être déterminé de manière rapide et précise ou lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire de, et/ou les droits de rachat des investisseurs dans, un ou plusieurs OPC cibles représentant une partie substantielle des actifs du Compartiment est suspendu;

(g) conformément, et dans les circonstances décrites, à l'article 12.10 des présents Statuts;

(h) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale;

(i) si pour une raison ou une autre et à son entière discrétion, l'Associé Gérant Commandité détermine que cette suspension est dans le meilleur intérêt des actionnaires;

(j) lors de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale des actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension à tous les actionnaires du Compartiment concerné par cette suspension.

13.3 Une telle suspension en ce qui concerne un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans le Compartiment concerné, dans quel cas les actionnaires peuvent notifier la Société qu'ils veulent retirer leur demande. Si aucune notification n'est reçue par la Société avant la fin de la période de suspension, cette demande sera traitée à la première Date d'Evaluation, telle que déterminée pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

14. Art. 14. Responsabilité des actionnaires.

14.1 Les propriétaires d'actions de commanditaire (c'est-à-dire les actions de toutes les Catégories à l'exclusion de l'Action AC) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

14.2 La responsabilité de l'Associé Gérant Commandité est illimitée.

15. Art. 15. Gestion.

15.1 La Société sera administrée par ViVa Partners S.à r.l. (l'Associé Gérant Commandité). L'Associé Gérant Commandité sera l'actionnaire gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

15.2 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires.

15.3 L'Associé Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire ou conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité aura, à sa discrétion, le plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien l'objet social de la Société.

16. Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un associé commanditaire de la Société.

17. Art. 17. Politiques et Restrictions d'investissement.

17.1 L'Associé Gérant Commandité a, selon le principe de la répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable au différentes Catégories au sein des Compartiments et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de

la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par l'Associé Gérant Commandité dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 L'Associé Gérant Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Loi de 2007, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société et de tout Compartiment et à la mise en gage de ses actifs; et

(b) au pourcentage maximum des avoirs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

17.3 L'Associé Gérant Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire, que (i) la totalité ou une partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leur compartiments, ou que (ii) la totalité ou une partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés sur une base ségréguée ou commune.

18. Art. 18. Conflits d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, fondé de pouvoir ou agents de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société a un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout administrateur, fondé de pouvoir ou agent de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

19. Art. 19. Indemnisation.

19.1 L'Associé Gérant Commandité et chacun de ses administrateurs, gérants, fondés de pouvoir, agents et employés dans la mesure de leur implication directe dans les affaires du Compartiment concerné et tout membre du conseil de gérance de l'Associé Gérant Commandité (chacun étant une Personne Indemnifiée) seront indemnisés sur les actifs du Compartiment concerné pour toutes obligations, pertes, dommages, amendes, impôts et intérêts et pénalités s'y afférant, réclamations, demandes, actions, poursuites, procédures (civiles, pénales, administratives, enquêtes et autres) et frais de contentieux, dépenses et débours (y compris les frais légaux et de comptabilité, les frais d'enquêtes et sommes payées dans le cadre de transactions) pouvant être imposés à, encourus par ou revendiqués à tout moment contre cette personne à raison de l'implication de cette Personne Indemnifiée dans les affaires du Compartiment concerné, étant entendu qu'aucune Personne Indemnifiée ne sera en droit d'être indemnisée pour toute action ou omission résultant d'un comportement pouvant être qualifié de fraude, faute intentionnelle, faute lourde ou négligence. En ce qui concerne les Compartiments avec une structure d'appel de capital, les montants d'indemnisation n'excéderont en aucun cas les engagements totaux du Compartiment concerné. Lorsqu'une partie des engagements totaux a déjà été appelée, les montants d'indemnisation n'excéderont en aucun cas le total des engagements non appelés augmenté de tout montant qui sera réalisé par le portefeuille du Compartiment concerné, à hauteur d'un montant n'excédant pas les engagements totaux.

19.2 En cas de transaction, l'indemnisation ne sera fournie qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction pour lesquelles la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement aux devoirs de fonction. Afin d'évaluer si une indemnisation est à fournir dans ces circonstances, l'Associé Gérant Commandité sera conseillé par un avocat choisi de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne peut avoir droit.

20. Art. 20. Assemblées des actionnaires.

20.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi Luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

20.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de l'Associé Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

20.3 D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

20.4 Toutes les assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale) seront présidées par l'Associé Gérant Commandité.

20.5 Toute assemblée des actionnaires valablement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Aucune résolution des actionnaires ne sera valable sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

20.6 Toutes décisions des Assemblées Générales (autres que celles décrites aux articles 28.2 et 28.3) sont soumises au consentement ou au veto de l'Associé Gérant Commandité.

21. Art. 21. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité.

21.1 Les délais de convocation et les quorums requis par la loi en ce qui concerne les Assemblées Générales, ainsi qu'en se qui concerne la conduite de ces assemblées seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

21.2 L'Associé Gérant Commandité peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit, avec une indication quant à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant l'Assemblée Générale concernée.

21.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

21.4 Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des articles 7 et 11.

21.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, sous réserve de l'accord exprès de l'Associé Gérant Commandité.

21.6 Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés (c'est-à-dire exigence de quorum de 50% des actions en circulation et adoptées à une majorité des 2/3 des voix exprimées) ou à toute autre loi Luxembourgeoise pertinente et avec l'accord exprès de l'Associé Gérant Commandité.

21.7 La nationalité de la Société peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires (le cas échéant).

21.8 Toute modification affectant les droits de détenteurs d'actions dans n'importe quelle Catégorie vis-à-vis de ceux d'autres Catégories ne sont valides que si elles sont adoptées conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés et à l'accord exprès de l'Associé Gérant Commandité.

21.9 Chaque actionnaire pourra prendre part à toute Assemblées Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par telefax, ou courriel auquel une signature électronique est jointe (valable selon la loi Luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire (actionnaire ou non).

21.10 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

21.11 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

21.12 L'Associé Gérant Commandité peut fixer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des actionnaires.

22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions.

22.1 Les actionnaires de Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

22.2 De plus, les actionnaires de Catégories peuvent tenir à tout moment des Assemblées Générales relatives à tous sujets spécifiques à la Catégorie.

22.3 Les dispositions des articles 20.6 et 21 sont d'application pour de tels Assemblées Générales.

23. Art. 23. Réviseur d'entreprises.

23.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

23.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

24. Art. 24. Liquidation ou Fusion de Compartiments ou Catégories.

24.1 Si pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'offrir aux actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité ou procéder au rachat forcé de toutes les actions du Compartiment ou de cette Catégorie à la valeur nette d'inventaire par Action (en tenant compte des prix et dépenses de réalisation d'investissements calculés à la Date de d'Evaluation à laquelle la décision prend effet) calculée à la Date d'Evaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prend effet. La Société notifiera les dé-

tenteurs d'actions concernées avant la date effective des rachats obligatoires, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit.

24.2 De plus, l'Assemblée Générale des actionnaires de tout Catégorie ou de tout Compartiment aura, en toutes circonstances, le pouvoir, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix d'investissement effectifs et des dépenses de réalisation) calculée à la Date d'Evaluation auquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des actionnaires selon le présent article 24, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Associé Général Commandité.

24.3 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

24.4 Les actifs qui n'ont pas été distribués à la suite de la liquidation ou de la fusion seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droits dans les délais applicables.

24.5 Toutes les actions rachetées seront annulées.

24.6 Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe du présent article, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'allouer des avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à un autre OPC organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée ou à un autre compartiment dans un autre OPC (le Nouveau Compartiment) et de renommer les actions du Compartiment concerné comme action d'un autre compartiment (suite à un split ou une consolidation si nécessaire et le paiement de la somme correspondante aux droits fractionnels des actionnaires). Cette décision sera communiquée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe du présent article un mois avant la date de son entrée en vigueur (de plus, la notification aux actionnaires contiendra les informations relatives au Nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

24.7 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité au paragraphe 24.6, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la simple majorité de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée, sous réserve du consentement de l'Associé Gérant Commandité.

24.8 En outre, une contribution des avoirs et obligations attribuables à un Compartiment à un autre OPC tel qu'indiqué à l'article 24.6 ou à un autre compartiment dans cet autre OPC collectif nécessitera une décision des actionnaires de la ou des Catégorie(s) ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes et représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre avec un fonds commun de placement luxembourgeois ou OPC étranger, auquel cas les décisions seront contraignantes uniquement à l'égard des actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion. Toute décision d'une Assemblée Générale prise conformément au présent article 24.8 est soumise au consentement de l'Associé Gérant Commandité.

25. Art. 25. Année fiscale. L'année fiscale de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année fiscale qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

26. Art. 26. Affectation des revenus.

26.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie existante, et peut annoncer, ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à annoncer des dividendes.

26.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

26.3 Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

26.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux heures et endroits déterminés périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

26.5 L'Associé Gérant Commandité peut décider de distribuer des actions gratuites au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité.

26.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou à la (aux) Catégorie(s) d'Actions émises dans le Compartiment respectif.

26.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

27. Art. 27. Dépositaire.

27.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui doit satisfaire les conditions de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires, les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

27.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Associé Gérant Commandité devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que Dépositaire et les Administrateurs nommeront cette institution afin de devenir Dépositaire en remplacement du Dépositaire sortant. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

28. Art. 28. Liquidation.

28.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité pour la modification des présents Statuts et sous réserve des dispositions de l'article 20.6 ci-dessus.

28.2 Lorsque les actifs de la Société tombent en deçà du seuil des deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, l'Associé Gérant Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum, adoptera les résolutions à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée Générale sous réserve des dispositions de l'article 20.6 ci-dessus.

28.3 Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe en deçà du seuil d'un quart du capital minimum prescrit par l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale. Dans un tel cas il n'y aura pas d'exigence de quorum pour la tenue de l'Assemblée Générale et la dissolution de la Société peut être adoptée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

28.4 L'assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés en deçà des deux tiers ou du quart du minimum légal, selon le cas.

28.5 Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, continuera, à compter de sa dissolution à exister pour les besoins de la liquidation. Les transactions de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, qui après avoir été approuvés par la CSSF, seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

28.6 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2007 seront exclusivement applicables.

28.7 Dans l'hypothèse d'une liquidation volontaire, cette liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 2007 et de la Loi sur les Sociétés.

28.8 L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à la date de publication de l'avis de l'Assemblée Générale destinée à se prononcer sur la question de la dissolution et liquidation de la Société.

28.9 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

28.10 En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

28.11 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation de chaque Compartiment, après déduction des coûts de liquidation, parmi chaque Catégorie d'actionnaires conformément à leurs droits respectifs.

28.12 Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

29. Art. 29. Loi applicable.

29.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 8 juin 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

ViVa Partners S.à r.l., prénommée:	1 (une) Action AC;
Valiance Asset Management Limited, prénommée	25 (vingt-cinq) actions; et
Vision Holdings Limited, prénommée	25 (vingt-cinq) actions.
Total:	51 (cinquante et une) actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, la somme de cinquante et un mille dollars américains (51.000 USD), est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donné au notaire instrumentant.

Le certificat d'évaluation et la confirmation des actionnaires, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration et Frais

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés ont été remplies et s'en porte expressément témoin. Par ailleurs, le notaire passant le présent acte confirme que les présents Statuts sont en conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à trois mille deux cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminé et que les Statuts ont été établis;
2. que KPMG Audit S.à r.l, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011; et
3. que le siège social de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au comparant des parties comparantes, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013772/1886.

(100006891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Juliet's Bakehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 5.275.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.336.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 28 décembre 2008 de sa société mère, CILLRYAN'S BAKERY LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015256/13.

(100009307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Zap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 124.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015255/10.

(100009306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

WAVE Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 35, Beesleckerwee.
R.C.S. Luxembourg B 117.951.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015257/10.

(100009328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

La Villette Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 8, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 80.511.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010015258/10.

(100009336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Optimiste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.567.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010015259/14.

(100009350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

RJL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 113.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015260/10.

(100009356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
51, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010015261/14.

(100008937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Devonshire Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.235.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015247/10.

(100009293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Devonshire Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.235.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015248/10.

(100009292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Microfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 61.151.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015262/10.

(100008931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.521.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG GESTION S.A. / CMS Management Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010015263/11.

(100009003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.521.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG GESTION S.A. / CMS Management Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010015264/11.

(100009001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Clas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.268.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010015265/12.

(100008999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Mercade & Lachambre, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 143.070.

Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2009

Ordre du jour:

1. Changement de Siège social

Après présentation et acceptation de l'ordre du jour tel que proposé, l'assemblée générale extraordinaire prend la résolution unique suivant à unanimité:

Résolution unique:

Le conseil décide que la société Mercade et Lachambre SCS n'exercera plus son activité au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. En effet, cette dernière établit désormais son siège social au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2010.

Pour l'assemblée générale
Thierry Lachambre
Associé Commandité

Référence de publication: 2010015199/19.

(100008745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Carpitol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 28, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 95.303.

Par la présente, je soussignée, Costa Pierre démissionne en tant que gérant technique de la société à responsabilité limitée, CARPITOL, et ceci à partir du 30 Juin 2008.

Ingeldorf, le 30 Juin 2008.
Pour pur forme
Costa Pierre

Référence de publication: 2010015200/12.

(100009286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Wako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2010015201/11.

(100009047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

PALANI Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen.
R.C.S. Luxembourg B 132.312.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.
C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010015202/13.

(100008582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Asset Backed Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015203/10.

(100008593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Bati-Constrote S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.
R.C.S. Luxembourg B 116.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013815/10.

(100007267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.158.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013809/10.

(100007601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 7.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 15 décembre 2009

En date du 15 décembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas AIRD FRASER en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 10 décembre 2009;

- de nommer Monsieur Clive Malcolm GRIFFITHS, né le 25 mars 1959 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités de Capellen, 8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 10 décembre 2009 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010;

- de remplacer Monsieur Ravi SINHA, administrateur de la Société, par Monsieur Thierry PORTE, né le 28 juin 1957 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités de Capellen, 8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 10 décembre 2009 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Clive Malcolm GRIFFITHS
- Thierry PORTE
- Machiel Jansen SCHOONHOVEN
- Sally ROCKER
- Paul WOLFF
- Michel WOLTER
- Henk RAUE
- Juanita STUDEN-KILIAAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010013978/32.

(100006953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

MHM, My Home Mag, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 144.382.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social le 8 janvier 2010

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la cession de 24 parts sociales, d'une valeur de EUR 125.- chacune de la Société, détenues par Madame Sarah AMIOT, employée, demeurant à F-57330 Hettange-Grande (France), 22, rue Jean Burger, à Monsieur David BAIL, employé, demeurant à F-57570 Cattenom (France), 7, Avenue de Gaulle.

Après cession la répartition des parts sociales est donc la suivante:

Madame Anny BAIL	52 parts sociales
Monsieur David BAIL	48 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour MHM, My Home Mag

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010013995/22.

(100007582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Commercial Union International Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 15 décembre 2009

En date du 15 décembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas AIRD FRASER en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 10 décembre 2009;

- de nommer Monsieur Clive Malcolm GRIFFITHS, né le 25 mars 1959 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités de Capellen, 8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 10 décembre 2009 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010;

- de remplacer Monsieur Ravi SINHA, administrateur de la Société, par Monsieur Thierry PORTE, né le 28 juin 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités de Capellen, 8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 10 décembre 2009 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Clive Malcolm GRIFFITHS
- Thierry PORTE
- Machiel Jansen SCHOONHOVEN
- Sally ROCKER
- Paul WOLFF
- Michel WOLTER
- Henk RAUE
- Juanita STUDEN-KILIAAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010013979/32.

(100006945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Laudis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.133.

—
Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission d'administrateur de la société anonyme LAUDIS SA enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 101.133, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Christian Bühlmann.

Référence de publication: 2010014011/10.

(100007729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Laudis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.133.

—
Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission de commissaire aux comptes de la société anonyme LAUDIS SA enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 101.133, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 Janvier 2010.

Jean Bernard ZEIMET

Gérant

Référence de publication: 2010014014/12.

(100007733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Kaynes Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.377.

Monsieur Pierre Metzler, avocat, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, détenteur de 12.500 parts sociales de la société Kaynes Capital S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a transféré, en date du 16 décembre 2009

- 7.500 parts sociales de la Société à la société LNG Energy Ltd, une «company limited by shares» de droit canadien dont le siège social est situé au 220-1075 West' Georgia Str., Vancouver BC, Canada V6E 3C9 et immatriculée au «Register of Companies of the Province of British Columbia Canada» sous le numéro BC0601977;

- 5.000 parts sociales de la Société à la société Kunagu Real Estate S.A., une «stock corporation» de droit panaméen dont le siège social est situé au 53, E Street, Urbanization Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, République du Panama et immatriculée au «Registro Público» de Panama sous le numéro 578549.

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société Kaynes Capital S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg seront détenues comme suit

- 7.500 parts sociales de la Société par la société LNG Energy Ltd;

- 5.000 parts sociales de la Société par la société Kunagu Real Estate S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Morgane IMGRUND.

Référence de publication: 2010014028/25.

(100007270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Gabriel Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.415.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.875.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 Décembre 2009 que Angel MEP GmbH & Co. KG, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Francfort, Allemagne, inscrite au local court of Frankfurt/M sous le numéro HRA 44787; a transféré 5.036.457 parts sociales de Catégorie B de la société Gabriel Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138 875, à Angel Reserve GmbH, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Francfort, Allemagne, inscrite au local court of Frankfurt/M sous le numéro HRA 83080.

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales
Gabriel Holdings S.a. r.l.	A	127.350.000
Angel MEP GmbH & Co. Kg	B	9.113.543
Angel Reserve GmbH	B	5.036.457
Total		<u>141.500.000</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010014010/28.

(100007716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.738.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont pris en date du 11 décembre 2009, les décisions suivantes:

Les actionnaires décident d'accepter la démission, en date du 30 octobre 2009, de:

- Monsieur Jürg Peng, dont l'adresse personnelle est au Holeweg 14a, CH-4123 Allschwill, en tant qu'administrateur de la Société.

Les actionnaires décident de ratifier la cooptation en date du 18 août 2009, en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période déterminée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2010, de:

- Madame Annemarie Arens, dont l'adresse professionnelle est au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

Les actionnaires décident d'élire, avec effet immédiat, en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période déterminée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2010:

- Madame Francine Keiser, dont l'adresse professionnelle est Avenue John F. Kennedy 35, L-1855 Luxembourg, Luxembourg,

- Monsieur Volker Sachs, dont l'adresse professionnelle est au Bonifatiusstrasse 19, D-63579 Freigericht, Deutschland
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARASIN INTERNATIONAL FUNDS
Société d'investissement à capital variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Sonia Miloche
Assistant principal

Référence de publication: 2010014017/29.

(100007750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Baltic Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.350.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2009, LAC/2009/57866, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société «Baltic Assets S.A.», établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 1^{er} mars 1996 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 22 janvier 2004. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.350.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute seront déposés pendant cinq (5) ans à compter de la publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014090/24.

(100007594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Leonard Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.370.

—
Extrait de résolution de l'administrateur unique du 14 janvier 2010

L'administrateur unique prend la résolution suivante:

A partir du 14 janvier 2010, l'adresse du siège social de la société est comme suit:

59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014101/13.

(100007229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

COMINHOLDING, Compagnie Internationale Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 16.404.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 10 décembre 2009, LAC/2009/53442 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 décembre 2009, acte n° 573, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société «COMPAGNIE INTERNATIONALE HOLDING» en abrégé «COMINHOLDING» qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au au 25, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014102/17.

(100007112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Mingus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 83.700.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2010, LAC/2010/805, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "MINGUS S.A.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68.533 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 30 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 197 du 5 février 2002 dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Remich, en date du 23 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1558 du 16 août 2006, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83.700,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014105/24.

(100007084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

SSCP Aero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010014165/12.

(100007662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 129.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010014166/12.

(100007667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Hoche Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010014167/12.

(100007671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

B.A. Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.178.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 1^{er} janvier 2010

1. M. Eric BERNARD, expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, a été nommé comme administrateur-délégué avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2015.

2. M. Bob FABER, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, a été nommé comme administrateur-délégué avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour B.A. TRUST

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014009/18.

(100007708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

SSCP Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.667.

L'an deux mil neuf, le 1^{er} décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, établie et ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE-JE4 0QH Jersey, Iles Normandes, immatriculée sous le numéro LP 12516,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 octobre 2009.

Stirling Square Capital Partners Second Fund VCOC Limited Partnership, établie et ayant son siège à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE-JE4 0QH Jersey, Iles Normandes, immatriculée sous le numéro LP 12516,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 octobre 2009.

Lesquelles procurations resteront après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés de la société SSCP Style Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 26 mars 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 1095 du 3 mai 2008.

- Qu'ils ont pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associés déclarent que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall et décident de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 2. First paragraph. Registered office.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. The Manager or the Board of Managers (as defined below) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Version française

" **Art. 2. 1^{er} alinéa. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52571. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013835/50.

(100007649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.